

10 nov 2023 -21:01

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2023

Introduction d'un impôt minimum pour les multinationales - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé en seconde lecture un avant-projet de loi introduisant un impôt minimum pour les entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure.

L'avant-projet de loi s'inscrit dans le cadre de la transposition de la directive européenne 022/2523 visant à assurer un niveau minimum d'imposition mondial.

L'impôt minimum est perçu par le biais de trois types d'impôts complémentaires :

- l'impôt national complémentaire : avant l'application de l'impôt complémentaire en vertu de la RIR et de l'impôt complémentaire en vertu de la RBII, un impôt complémentaire peut être appliqué au niveau national pour les entités établies sur le territoire
- l'impôt complémentaire en vertu de la règle d'inclusion du revenu (RIR) : dans le cadre de l'impôt complémentaire en vertu de la RIR, l'entité mère ultime du groupe de sociétés multinationales applique une imposition supplémentaire pour compenser l'insuffisance des impôts prélevés sur les filiales
- l'impôt complémentaire en vertu de la règle relative aux bénéficiaires insuffisamment imposés (RBII) : cet impôt complémentaire sert de filet de sécurité pour la RIR lorsque celle-ci ne peut pas être appliquée ou n'aboutit pas à une situation où tous les impôts complémentaires sont effectivement imposés

L'impôt minimum s'applique aux entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est d'au moins 750 millions d'euros.

L'avant-projet est soumis à la signature de Roi, en vue du dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la
Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be